



03.02.2026

PUBLIC

Directives pour le Registration Identification Officer

Status: délivré

1 Situation initiale

1.1 Rôle du Registration Identification Officer (RIO)

Le RIO agit pour le compte d'un Local Registration Authority Officer (LRAO / LRA Officer). Sur mandat du LRAO, le RIO procède à l'identification formelle d'une personne requérante des certificats numériques et la confirme par sa signature. La personne requérante est informée de ses droits et obligations et signe les «[Convention et conditions d'utilisation des certificats avancés de classe B \(pour les personnes physiques\) de Swiss Government PKI](#)».

1.2 Conditions pour exercer le rôle de RIO

- Le RIO a été chargé par un LRAO d'identifier les demandeurs de certificats numériques.
- Le RIO connaît l'adresse postale du LRAO qui lui a confié la mission et vice versa.
- Le RIO dispose d'une photocopieuse.
- Le RIO dispose de copies des «[Convention et conditions d'utilisation des certificats avancés de classe B \(pour les personnes physiques\) de Swiss Government PKI](#)» actuellement en vigueur.
- Le RIO dispose de smartcards (prestaged) qu'il peut remettre aux personnes qui en font la demande.
- Le RIO dispose de copies des listes de contrôle RIO actuellement en vigueur.

2 Processus pour le RIO

2.1 Remplissage de la demande / vérification des données de la personne requérante

- 1) La personne requérante, son service des ressources humaines ou la personne responsable remplit un formulaire pour la délivrance d'un certificat de classe B par l'intermédiaire du RIO. Seule la première partie du formulaire doit être remplie et celle-ci doit être signée par la personne requérante. La demande est ensuite envoyée au RIO par courrier électronique ou postal, ou remise au RIO par la personne requérante.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF
Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication
Swiss Government PKI

03.02.2026
PUBLIC

Demande de délivrance de certificats de classe B avec RIO
Formulaire pour la transmission des données de la personne requérante à l'LRAO
 Status: délivré

1 Données relatives à la personne requérante (à remplir par la personne requérante et à remettre au RIO)

La personne requérante commande par la présente une smartcard prestaged pour la délivrance de certificats de classe B de la Swiss Government PKI.

Nom, prénom	Musterberg, Brigitte		
Département / Office / Canton	EFD / EAZ		
E-mail	brigitte.musterberg@eaz.admin.ch		
No. de téléphone	078 123 45 67		
Lieu / date	Bern, 03.02.2026	Signature	<i>B. Musterberg</i>

2 Identification et délivrance de la carte (à remplir par le RIO avec la personne requérante et à envoyer au LRAO)

La personne requérante reçoit du RIO une smartcard prestaged qui, une fois la demande approuvée par le LRAO, peut être débloquée à l'aide du code d'activation (Token-Unseal-Code) communiqué / envoyé.

Le RIO attribue à la personne requérante une smartcard avec les numéros d'identification suivants	
Numéro de série (obligatoire)	EB739C027E467829A
Numéro de carte ou LegiCID (facultatif)	

En apposant leur signature, le RIO et la personne requérante confirment s'être rencontrés en personne, que la smartcard portant le numéro de série susmentionné a été délivrée et que l'identité de la personne requérante a été vérifiée sur la base d'un document de voyage valide.

RIO	La personne requérante
Nom, prénom	S/N du document
Kontroller Mario	CHE89761234000
Lieu / date	Lieu / date
Bern, 03.02.2026	Bern, 03.02.2026
Signature	Signature
<i>M. Kontroller</i>	<i>B. Musterberg</i>

- 2) Le RIO compare les données saisies dans le formulaire avec les références figurant dans l'Admin Directory de la Confédération et avec les données du document de voyage (carte d'identité ou passeport).
- 3) Si les données correspondent, le RIO procède à l'identification de la personne requérante.

2.2 Identification

Pour identifier la personne requérante, le RIO vérifie les points énumérés ci-dessous :

- La personne qui se trouve devant lui correspond-elle à celle qui figure sur la photo du document ?
 - Le document est-il valable ?
 - → Est-ce un document reconnu autorisant l'entrée en Suisse ?
(uniquement carte d'identité ou passeport)
 - → La date d'expiration est-elle dépassée ?
 - → Reconnaît-on au moins quatre éléments de sécurité et sont-ils en ordre ?
 - → La signature sur le formulaire de demande correspond-elle à la signature qui figure sur la pièce d'identité ?
- 4) Si, après la vérification, le RIO n'a aucun doute quant à l'identité de la personne requérante, il inscrit sur le formulaire le numéro du document présenté par cette dernière pour s'identifier (si, au contraire, le RIO a des doutes quant à l'identité de la personne requérante, il interrompt le processus d'identification et signale l'irrégularité au LRAO qui a donné l'ordre).
- 5) Ensuite, le RIO remet à la personne requérante une carte prestaged fournie par le LRAO, note le numéro de série de la carte sur le formulaire et informe la personne requérante qu'à partir de ce moment, elle est la seule responsable de sa carte à puce.
- 6) Enfin, le RIO formalise l'identification effectuée en apposant sa signature et remet le formulaire à la personne requérante, qui le signera à son tour pour confirmer la délivrance de la carte.

La personne requérante commande par la présente une smartcard prestaged pour la délivrance de certificats de classe B de la Swiss Government PKI.			
Nom, prénom	Musterberg, Brigitte		
Département / Office / Canton	EFD / EAZ		
E-mail	brigitte.musterberg@eaz.admin.ch		
No. de téléphone	078 123 45 67		
Lieu / date	Bern, 03.02.2026	Signature	<i>B. Musterberg</i>

2 Identification et délivrance de la carte (à remplir par le RIO avec la personne requérante et à envoyer au LRAO)			
La personne requérante reçoit du RIO une smartcard prestaged qui, une fois la demande approuvée par le LRAO, peut être débloquée à l'aide du code d'activation (Token-Unseal-Code) communiqué / envoyé.			
Le RIO attribue à la personne requérante une smartcard avec les numéros d'identification suivants			
Numéro de série (obligatoire)	EB739C027E467829A		
Numéro de carte ou LegiCID (facultatif)			
En apposant leur signature, le RIO et la personne requérante confirment s'être rencontrés en personne, que la smartcard portant le numéro de série susmentionné a été délivrée et que l'identité de la personne requérante a été vérifiée sur la base d'un document de voyage valide.			
RIO		La personne requérante	
Nom, prénom	Kontroller Mario	S/N du document	CHE89761234000
Lieu / date	Bern, 03.02.2026	Lieu / date	Bern, 03.02.2026
Signature	<i>M. Kontroller</i>	Signature	<i>B. Musterberg</i>

2.3 Convention contractuelle et directives pour les certificats de classe B

- 7) Le RIO doit désormais informer la personne requérante de ses droits et obligations. À cette fin, le RIO doit disposer d'exemplaires des «Convention et conditions d'utilisation des certificats avancés de classe B (pour les personnes physiques) de Swiss Government PKI» en vigueur et les expliquer à la personne requérante.

PUBLIC

3 Conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B

Le RIO s'assure que la personne requérante a lu et compris les [Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B](#) et en a reçu une copie. Une deuxième copie doit être signée par la personne requérante et envoyée par le RIO au fonctionnaire LRA avec le présent document rempli, y compris les copies des documents de voyage.

4 Photocopie du document de voyage

Une copie du document de voyage valide de la personne requérante doit être jointe sur cette page du présent document. Les cartes d'identité doivent impérativement être photocopiées recto verso. Veuillez toujours photocopier les pages du passe-port comportant la photo, la signature et la date de validité. Le verso et les pages supplémentaires doivent être remplis par les deux parties avec le lieu, la date et la signature. Cette page du présent document sert de modèle de référence pour les photocopies.

- 8) Il est important que la personne requérante ait compris le contenu. La personne requérante doit maintenant signer en double exemplaire les «Convention et conditions d'utilisation des certificats avancés de classe B (pour les personnes physiques) de Swiss Government PKI». Un exemplaire est remis à la personne requérante, l'autre fait partie du dossier et est donc destinée au LRAO.

2.4 Copie de la pièce d'identité

4 Photocopie du document de voyage

Une copie du document de voyage valide de la personne requérante doit être jointe sur cette page du présent document. Les cartes d'identité doivent impérativement être photocopiées recto verso. Veuillez toujours photocopier les pages du passe-port comportant la photo, la signature et la date de validité. Le verso et les pages supplémentaires doivent être remplis par les deux parties avec le lieu, la date et la signature. Cette page du présent document sert de modèle de référence pour les photocopies.

- 9) Maintenant, il est nécessaire de joindre au verso du formulaire de demande une copie du document de voyage. Les cartes d'identité doivent obligatoirement être photocopiées recto verso. Pour les passeports, les pages comportant la photo, la signature et la date de validité doivent être photocopiées. Le verso du formulaire de demande peut être utilisé à cette fin. Si une page A4 ne suffit pas, le RIO photocopie d'abord la page vierge afin de disposer des modèles de signature pour les pages supplémentaires éventuelles.
- 10) Le verso et les pages supplémentaires nécessaires doivent maintenant être remplis par les deux parties avec le lieu, la date et les signatures.

2.5 Signature de toutes les parties

PUBLIC

3 Conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B

Le RIO s'assure que la personne requérante a lu et compris les [Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B](#) et en a reçu une copie. Une deuxième copie doit être signée par la personne requérante et envoyée par le RIO au fonctionnaire LRA avec le présent document rempli, y compris les copies des documents de voyage.

4 Photocopie du document de voyage

Une copie du document de voyage valide de la personne requérante doit être jointe sur cette page du présent document. Les cartes d'identité doivent impérativement être photocopiées recto verso. Veuillez toujours photocopier les pages du passe-port comportant la photo, la signature et la date de validité. Le verso et les pages supplémentaires doivent être remplis par les deux parties avec le lieu, la date et la signature. Cette page du présent document sert de modèle de référence pour les photocopies.

[Déposer ici les documents de voyage / d'identité à photocopier]

RIO		La personne requérante	
Nom, prénom		Nom, prénom	
Signature		Signature	

2/2

Demande de délivrance de certificats de classe B avec RIO / V2.2



PUBLIC

3 Conditions contractuelles et d'utilisation pour les certificats de classe B

Le RIO s'assure que la personne requérante a lu et compris les [Convention et conditions d'utilisation des certificats de classe B](#) et en a reçu une copie. Une deuxième copie doit être signée par la personne requérante et envoyée par le RIO au fonctionnaire LRA avec le présent document rempli, y compris les copies des documents de voyage.

4 Photocopie du document de voyage

Une copie du document de voyage valide de la personne requérante doit être jointe sur cette page du présent document. Les cartes d'identité doivent impérativement être photocopiées recto verso. Veuillez toujours photocopier les pages du passe-port comportant la photo, la signature et la date de validité. Le verso et les pages supplémentaires doivent être remplis par les deux parties avec le lieu, la date et la signature. Cette page du présent document sert de modèle de référence pour les photocopies.

Important: Le passeport est seulement valide avec la signature

01

SPECIMEN

RIO		La personne requérante	
Nom, prénom	Bern, 03.02.2026	Nom, prénom	Bern, 03.02.2026
Signature	M. Kontrollor	Signature	B. Musterberg

2/2

Demande de délivrance de certificats de classe B avec RIO / V2.2

2.6 Envoi

11) Le RIO envoie la demande complète au LRAO compétent. Pour gagner du temps, le RIO peut scanner les documents et les envoyer par e-mail signé et crypté, mais il devra ensuite transmettre les originaux au LRAO. **Le RIO n'est en effet pas autorisé à conserver les données personnelles d'autrui, ni sous forme papier ni sous forme électronique !**

La demande en complète comporte :

- Le formulaire de demande dûment rempli avec les signatures, le numéro de série de la carte, le numéro de série de la pièce d'identité, la copie de la pièce d'identité et les signatures du RIO et de la personne requérante sur toutes les pages nécessaires.
- La copie signée des «Convention et conditions d'utilisation des certificats avancés de classe B (pour les personnes physiques) de Swiss Government PKI» du demandeur.
- La liste de contrôle pour RIO remplie et signée.

3 Unsealing de la smartcard

Le RIO n'est pas nécessairement tenu de suivre la personne requérante tout au long de la procédure de déblocage (unseal) de la carte.

Une fois que le RIO reçoit la confirmation du LRAO que tout est prêt, le LRAO peut remettre en main propre le code d'activation (code de déverrouillage) au RIO plutôt qu'au demandeur. Grâce à ce code et à l'assistant de déverrouillage, la carte peut alors être déverrouillée en présence de la personne requérante. Cette dernière peut ensuite saisir son code PIN lors du déverrouillage.

→ Voir les instructions *Token-Unseal-Wizard*:

<https://www.bit.admin.ch/fr/sq-pki-classe-b-bibliotheque-de-formulaires-et-de-documents>